

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FÉVRIER 2013

Séance ordinaire du Conseil Municipal du mardi 19 février 2013 à 20 H, en la salle de la Mairie de Wittisheim, après convocation d'usage légale et mesures de publicité prévues par le Code général des collectivités territoriales en date du 14 février 2013.

La séance est ouverte par M. le Maire, André KRETZ, qui salue les membres présents pour cette réunion ;

Huguette BARONDEAU, Jean-Marie BECK, Justin FAHRNER, Martine FRANTZ, Geneviève GROSSHENY, Rachel GRUSSENMEYER, Dominique HEILIGENSTEIN, Christophe KNOBLOCH, Eric MEMHELD, Joseph MEMHELD, Michaël MULLER, Laurent RINGEISEN, Christian SCHAUNER, Edith SCHWAB, Gilbert SEYLLER et Jean-Michel STIRMEL.

Absents excusés :

Jean-Blaise FEIST donne procuration à Laurent RINGEISEN

Jeannot LOOS donne procuration à Huguette BARONDEAU

Secrétaire de séance : Gilbert SEYLLER

Assistante déléguée au secrétariat : Emilie SCHUTZ

Ordre du jour

1. Adoption du procès verbal de la séance du 10 décembre 2012
2. CCRM – Groupement de commande pour la qualité de l'air
3. Réforme des rythmes scolaires
4. Demande d'application du régime forestier
5. Référendum du 7 avril 2013
6. Pass'Tourisme Grand Ried 2013
7. Avenant à la convention de transfert entre le SDIS et la commune
8. Location ancien Bâtiment Poste
9. Urbanisme
 - a) Rétrocessions – n°57 et 65 rue de Hilsenheim
 - b) Régularisation des limites de propriétés
10. Investissements
 - a) Acquisition d'un ossuaire
 - b) Pose d'enrobés sur chemins ruraux
 - c) Pose d'enrobés et création de trottoirs rue de Niffratzheim
 - d) Mise en accessibilité handicapés de la mairie
 - e) Création d'un accès handicapé à l'escalier de l'Eglise
 - f) Achat de rayonnages
 - g) Achat de panneaux de signalisation
 - h) Achat de deux TBI pour l'école
 - i) Travaux plan d'eau
11. Divers
 - a) Droit de préemption
 - b) Bilan saison 2012
 - c) Travaux aux Kreuzmatten
 - d) Mise en route de l'aire de remplissage
 - e) Oschterputz 2013
 - f) Achat de verres pour la salle polyvalente

1. Adoption du procès verbal de la séance du 10 décembre 2012

Le Maire rappelle les points essentiels traités lors de la séance du 10 décembre 2012. Aucun commentaire ni remarque n'ayant été formulé à l'issue de la transmission du procès verbal, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. CCRM – Groupement de commande pour la qualité de l'air

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le projet de convention portant sur la constitution d'un groupement de commandes pour la surveillance de la qualité de l'air dans les établissements recevant du public entre la Communauté de Communes et les communes membres.

Ce groupement a été approuvé par délibération de la Communauté de Communes en date du 19 décembre 2012.

Le Maire souligne que la Communauté de Communes assurera le rôle de coordonnateur de ce groupement. Elle sera chargée d'engager la consultation selon les dispositions réglementaires en matière de commande publique, de procéder au paiement des commandes dont les montants seront par la suite remboursés par chaque membre.

Cette mutualisation à l'échelle intercommunale vise à réaliser des économies d'échelle conséquentes pour chaque membre du groupement.

Elle répond à une demande émanant des différentes mairies concernées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **approuve** la constitution d'un groupement de commandes pour la surveillance de la qualité de l'air dans les établissements recevant du public par la Communauté de Communes ;
- **autorise** le Maire à signer le projet de convention constitutive de ce groupement et fixant ses modalités de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité.

3. Réforme des rythmes scolaires

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Gouvernement a annoncé la mise en place de la réforme des rythmes scolaires dans les écoles du 1^{er} degré à compter du mois de septembre 2013.

Le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et primaires prévoit que la semaine scolaire comportera pour tous les élèves, 24 heures d'enseignement réparties sur neuf demi-journées.

Les heures d'enseignement seront organisées les lundis, mardis, jeudis et vendredis, et les mercredis matins, à raison de 5h30 maximum par jour avec une pause méridienne de 1h30 au moins et de 3h30 maximum par demi-journée.

Des activités pédagogiques complémentaires, en partie à charge des Collectivités, seront organisées par groupes d'élèves.

Ces modifications dépassent le strict cadre scolaire et vont bouleverser en profondeur le fonctionnement de nombreuses structures : collectivités, associations sportives et culturelles, accueils de loisirs, services de transports scolaires... Les impacts financiers et organisationnels qui doivent, préalablement à toute mise en place être mesurés, le sont difficilement pour les petites collectivités dans le délai imparti.

C'est pourquoi, le report de l'application de cette réforme à la rentrée de septembre 2014 peut être demandé au Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale par la commune. La date limite de demande de report a été fixée au 31 mars 2013.

Le Maire doit également saisir le Président du Conseil Général compétent en matière d'organisation et de financement des transports scolaires. Si, au terme d'un délai de 20 jours après sa saisine, le Conseil Général n'a pas fait connaître son avis sur la demande de report de la réforme, cet avis est réputé favorable.

Afin de mener à bien l'indispensable concertation préalable à un tel changement avec tous les acteurs de l'école et la Communauté de communes du Ried de Marckolsheim en charge des activités périscolaires et élaborer un véritable projet éducatif territorial, le Maire propose de demander le report de la mise en œuvre de cette réforme au mois de septembre 2014.

L'élaboration de ce projet éducatif territorial à l'échelle de la Communauté de communes permettra de mieux articuler les temps scolaire et péri et extrascolaires au bénéfice de la réussite de tous les enfants du territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles D. 411-2 et D. 521-10 à D521-15 ;

Vu le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et primaires,

- ◆ **autorise** le Maire à solliciter le Directeur Académique des Services de l'Éducation en vue de reporter à la rentrée 2014/2015, la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires pour toutes les écoles maternelles et élémentaires de la Commune.
- ◆ **autorise** le Maire à solliciter l'avis du Président du Conseil Général sur la demande de différer la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014 pour toutes les écoles maternelles et élémentaires de la Commune.

Adopté à l'unanimité.

4. Demande d'application du régime forestier

Edith SCHWAB présente au Conseil Municipal le projet : dans le cadre du renouvellement de l'aménagement forestier de la forêt communale de Wittisheim des parcelles cadastrales forestières limitrophes ou enclavées, propriété de la Commune de Wittisheim, peuvent faire l'objet d'une intégration dans le périmètre actuel de la forêt communale.

Les parcelles concernées par le projet sont énumérées dans le tableau suivant :

Commune	Lieu-dit	Section	Parcelle	Surface cadastrale de la parcelle			Surface à appliquer par parc. cadastrale		
				ha	a	ca	ha	a	ca
WITTISHEIM	Wolfspfad	42	102	0	09	19	0	09	19
WITTISHEIM	Stockplatz	45	8	0	4	32	0	14	32
TOTAL							0	23	51

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** le projet tel qu'il est présenté ;
- **Décide** de proposer à Monsieur le Préfet du Bas-Rhin l'application du régime forestier de la parcelle cadastrée à WITTISHEIM, au lieu-dit Wolfspfad section 42 n° 102 pour une superficie de 9,19 ares et la parcelle cadastrée à WITTISHEIM, au lieu-dit Stockplatz section 45 n° 8 pour une superficie de 14,32 ares ;
- **Charge** l'Office National des Forêts de déposer auprès des services de la Préfecture en vue de la prise d'un arrêté portant application du régime forestier, conformément aux dispositions du Code Forestier ;
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou à défaut en cas d'empêchement, l'un quelconque de ses Adjointes, à signer tous documents et actes relatifs à ce projet.

Adopté à l'unanimité.

5. Référendum du 7 avril 2013

Un référendum se tiendra le 7 avril 2013. Les électeurs alsaciens seront consultés pour savoir s'ils sont favorables ou non à la fusion du Conseil régional et des deux conseils généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin pour former une Collectivité Territoriale d'Alsace Unique. Celle-ci réunirait les missions et compétences des trois Assemblées actuelles et assumerait également de nouvelles compétences supplémentaires.

Cette Collectivité Territoriale d'Alsace vise à plus d'unité, plus d'efficacité dans l'action publique et plus de proximité pour l'Alsace. Elle apportera également plus de lisibilité et plus de simplicité, pour plus de démocratie. Elle pourra approfondir les partenariats avec nos voisins suisses et allemands grâce à des compétences adaptées, y compris en matière règlementaire.

Le 7 avril prochain, il est nécessaire que la majorité des suffrages exprimés, représentant 25 % des inscrits dans chacun des deux départements, réponde à la question posée. Un travail de mobilisation est indispensable. C'est la première fois qu'est organisée dans notre pays, et à une telle échelle, une consultation sur un pareil sujet. Cette démarche est simplement historique.

Le bureau de vote sera ouvert de 8 heures à 18 heures. La présence de tous les conseillers est souhaitée pour le dépouillement.

Le bureau de vote est fixé comme suit, le Maire assurant l'ouverture:

8 h 00 à 10 h 00	1. Justin FAHRNER 2. Rachel GRUSSENMEYER 3. Christian SCHAUNER 4. Eric MEMHELD
10h 00 à 12 h 00	1. Christophe KNOBLOCH 2. Laurent RINGEISEN 3. Joseph MEMHELD 4. Edith SCHWAB
12 h 00 à 14 h 00	1. Geneviève GROSSHENY 2. Jean-Michel STIRMEL 3. Gilbert SEYLLER 4. Huguette BARONDEAU

14 h 00 à 16 h 00	1. Jeannot LOOS 2. Michael MULLER 3. Jean-Marie BECK 4. André KRETZ
16 h 00 à 18 h 00	1. André KRETZ 2. Justin FAHRNER 3. Jean-Marie BECK 4. Edith SCHWAB

6. Pass'Tourisme Grand Ried

L'Office du Tourisme Grand Ried propose depuis 2011 la mise en place du Pass'Tourisme pour le secteur. Il est destiné aux touristes, pour leur faire profiter de réductions pour les restaurants, les musées et autres attraits touristiques du secteur. En 2011, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place ce titre pour les entrées au plan d'eau en accordant une remise de 20% sur le prix d'entrée du plan d'eau pour les détenteurs du titre. En 2012, le Conseil Municipal décida d'accorder une entrée gratuite pour une entrée payante par pass. Pour 2013, il a été décidé après débat d'accorder l'accès gratuit à toutes les personnes concernées par le pass. Une fiche « sondage » sera fournie au gestionnaire afin d'avoir des statistiques sur les bénéficiaires (origine géographique...).

Adopté à l'unanimité.

7. Avenant à la convention de transfert entre le SDIS et la commune

Il est proposé d'adopter l'avenant n°1 à la convention de transfert entre le SDIS et la Commune actant la prise en charge par la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim de la contribution de transfert, du contingent incendie et de l'allocation de vétérance à compter du 1^{er} novembre 2012.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant à la convention de transfert.

Adopté à l'unanimité.

8. Location ancien Bâtiment Poste

Il est proposé de louer le bâtiment de l'ancienne Poste pour un bail triennal à M. Jean-Claude ACH et Mme Josiane SIMON résidants actuellement à Sundhouse. Le tarif de location décidé après débat est de 860 €/mois hors charges en contrepartie des travaux de réfection (sols, papiers peints, cuisine, salle de bain...) qui seront réalisés par les locataires.

Adopté à l'unanimité.

9. Urbanisme

a) Rétrocessions – n°57 et 65 rue de Hilsenheim

En raison de l'aménagement de l'entrée du village rue de Hilsenheim et la création d'une piste cyclable, la parcelle suivante est à rétrocéder à la commune :

- la parcelle n° 241 – section 24 d'une surface de 28 centiares et appartenant à M. Jean-Louis MONTRI

Cette rétrocession permettra le passage de la piste cyclable. Le particulier bénéficie en échange de la pose d'enrobés jusqu'à sa limite de propriété ou alignement et la réalisation de la jonction avec la route.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer l'acte de vente à titre gratuit qui sera dressé par Me FRERING Notaire à MUTTERSOLTZ (67600).

La parcelle devant le n°65 fera préalablement l'objet d'un plan d'arpentage.

Adopté à l'unanimité.

b) Régularisation des limites de propriétés

Dans le cadre de la régularisation des limites de propriété suivantes :

- pour la propriété 3 Rue des Iris appartenant aux époux Jean-Luc THIEBAUT, la parcelle Section 21 N° 489/153 - avec 0,04 are détachée de l'immeuble Section 21 N° 265/153,
- pour la propriété 1 Rue des Iris appartenant aux époux Claude HAEGELI, la parcelle Section 21 N° 491/153 - avec 0,71 are détachée de l'immeuble Section 21 N° 266/153,
- pour la propriété 2 Rue des Iris appartenant aux époux Willy SEYLLER, les parcelles : Section 21 N° 493/160 - avec 0,26 are détachée de l'immeuble Section 21 N° 160, et Section 21 N° 495/161 - avec 0,31 are détachée de l'immeuble Section 21 N° 161.

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer l'acte de vente à titre gratuit qui sera dressé par Me FRERING Notaire à MUTTERSHOLTZ (67600).

Adopté à l'unanimité.

10. Investissements

a) Acquisition d'un ossuaire

Trois devis ont été sollicités pour la mise en place d'un ossuaire, d'après le cahier des charges suivant :

Ossuaire béton préfabriqué avec élément de fond 230x95x65, un élément du dessus 235x95x80 avec trappe métallique de fermeture par cadenas placée au centre de l'ossuaire 60x60x3 + plaque de couverture en granit poli 80x80x6 placée légèrement au dessus du niveau du sol.

Trois offres ont été réceptionnées. Après analyse, le devis le moins disant ne remplit pas les conditions du cahier des charges dans la mesure où la plaque de couverture n'est pas prévue. Dans la seconde offre la moins disante, la plaque est prévue mais sans regard de visite propre. Il est proposé de retenir l'entreprise qui répond aux critères, MULLMAIER de Gerstheim pour la somme de 2 656 € HT soit 3 176,58 € TTC (C/21316, OP 51).

La commission bâtiments/voirie se rendra sur place pour décider de l'emplacement.

b) Pose d'enrobés sur chemins ruraux

Des devis ont été sollicités pour la pose d'enrobés sur chemins ruraux (chemin vers le Canal 600 x 3.5m) et (chemin Herrenweg et prolongement rue de Rheinhausen 400 x 3.5m). Après avoir étudié les différentes propositions, le Conseil Municipal a décidé de retenir la société EUROVIA pour la somme de 39 025,00 € HT soit 46 673,90 € TTC. (C/2151, OP 672)

c) Pose d'enrobés et création de trottoirs rue de Niffratzheim

Le Conseil Municipal a décidé de confier la réalisation de trottoirs et la mise en enrobés de la rue de Niffratzheim à l'entreprise STRADA de Sundhouse pour la somme de 4 429 € HT soit 5 297,08 € TTC. (C/2151, OP 789)

d) Mise en accessibilité handicapés de la mairie

Un diagnostic préalable comportant une étude des sites et des solutions techniques sera réalisé par le Bureau Véritas pour les deux bâtiments concernés par la mise en accessibilité, l'église et la mairie pour la somme de 1 160 € HT soit 1 387,36 € TTC.

Dans le cadre de la mise en accessibilité de l'étage de la mairie, des devis ont été sollicités auprès de 3 entreprises pour l'installation d'un monte escalier. Une seule a répondu, les deux autres n'étant pas en mesure de faire une offre.

Par conséquent, il est proposé d'approuver l'offre de la société SCHMITT ELEVATEURS de Sand pour la somme de 16 900 € TTC.

Une rampe sera mise en place le long de la montée de l'escalier sur le côté gauche par l'entreprise SCHWEITZER pour la somme de 1 279,70 € HT soit 1 530,52 € TTC.

L'entreprise HERBRECH de Sélestat sera mandatée pour la réalisation des branchements électriques.

Une demande de subvention sera faite dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

e) Création d'un accès handicapé à l'escalier de l'Eglise

Des devis ont été sollicités dans le cadre de l'aménagement d'un accès handicapés. Deux variantes sont proposées entre l'escalier Est et Ouest. Après débat entre l'un ou l'autre des côtés et le choix de l'entreprise, il est proposé de retenir l'entreprise STRADA de Sundhouse, la mieux disante et dont l'offre correspond aux besoins de manière précise et complète car le marquage de peinture avec aspérités et de bande podotactile est prévu.

Le montant des travaux s'élève à 17 524 € HT soit 20 958,70 € TTC. (OP 657, C/2313)

A noter que des marquages de peinture avec aspérités et de bande podotactile seront également ajoutés sur les escaliers sud et ouest pour la somme de 1 665,75 € soit 1 992,24 € TTC par l'entreprise STRADA. (OP 657, C/2313)

Il est suggéré de prévoir un habillage en grès des murs encadrant la pente.

En complément, il est proposé de confier à la société SCHWEITZER de Bindernheim la confection, fourniture et pose d'une main courante de 8 mètres de long et un complément de garde corps de 1,5 m de long pour la somme de 577 € HT soit 690,09 € TTC. (OP 657, C/2313)

Une demande de subvention sera faite dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Adopté à l'unanimité.

f) Achat de rayonnages

Il est proposé d'approuver l'achat de rayonnages pour le grenier de la mairie pour permettre un rangement des archives et pour la cuisine de la salle polyvalente pour le stock de vaisselle. Les étagères seront en métal pour la salle et permettront une meilleure hygiène et évitent les odeurs de moisi.

La société AD EQUIP fournira les rayonnages pour la somme de 1385 € HT soit 1 656,46 € TTC pour la salle polyvalente (C/2184, OP 668) et pour 2 540 € HT soit 3 037,84 € TTC pour la mairie (C/2184, OP 220).

Adopté à l'unanimité.

g) Achat de panneaux de signalisation

Il est proposé de mettre en place une signalisation identique pour tous les panneaux indicateurs de commerces dans la commune. Le Maire a présenté le devis de la société BRUNO PRESTATIONS pour la somme de 1 246,60 € HT soit 1 490,93 € TTC (OP 650, C/2188).

Adopté à l'unanimité.

h) Achat de deux Tableaux Blancs Interactifs (TBI) pour l'école

Il est proposé de faire l'acquisition de deux TBI avec les PC portables pour l'école ; un mobile pour la maternelle et un fixe pour le CE2 auprès de la société Alsace Micro Services pour la somme de 5 851,80 € soit 6 998,75 € TTC (C/2183, OP 670).

Adopté à l'unanimité.

i) Travaux plan d'eau

Conformément à la discussion de la commission voirie du 5 janvier 2013, il est proposé de faire l'acquisition de 15 nouveaux bancs en bois pour le plan d'eau auprès de la société Leader (ref Montréal, 325,80 € HT l'unité). (OP 784, C/2128)

D'autre part, Edith SCHWAB informe le Conseil que des travaux de curage du sable ont été réalisés par l'entreprise JEHL de Artolsheim, ainsi qu'un nouvel apport de sable pour la somme de 3 738 € HT soit 4 470,65 €. (OP 784, C/2128)

Conformément au souhait de la commission voirie qui s'est rendue sur le site en date du 5 janvier 2013, Justin FAHRNER a présenté un devis de l'entreprise DE VINCI pour l'ajout d'un bloc sanitaire modulaire de 6m x 2,44m. Placé idéalement à proximité de la maison du maître nageur, il comprendrait 2 WC avec accès aux personnes à mobilité réduite, un local douche et un local technique. La dépense est estimée à 19 000 € HT environ.

Il reste à chiffrer la dalle, les branchements et l'habillage du module avec des panneaux en bois.

Le Conseil Municipal décide de poursuivre la réflexion sur cette voie et de demander les chiffrages complémentaires pour avoir un chiffrage d'ensemble et pouvoir prendre une décision.

Adopté à l'unanimité.

11. Divers

a) Droit de préemption

La Commune n'a pas fait valoir le droit de préemption lors des transactions suivantes :

- De Mme Anne ROSENZWEY à la SCI XAMAX, pour le terrain sis section 22, parcelle 1044/14, Lieu dit Muehlweg et d'une superficie de 0,04 ares.
- De la société Dynastie Construction représentée par M. Gérard ADAMO à Mme Marie-Thérèse BAUMLIN, pour les terrains sis section 23, parcelles 53/0.22 (Arbruch - 2,49 ares) et 63/22 (rue de l'Etang – 58,85 ares), et d'une superficie totale de 6134m².

b) Bilan saison 2012

La commune a réalisé 15 591 € de recettes pour les entrées du plan d'eau de la saison 2012. Le coût des maîtres nageurs représente la somme de 11 265 €, soit un bénéfice de 4 326 €. Pour information, la commune a totalisé 9 816 € en 2008, 12 254 € en 2009, 12 043 € en 2010 et 6 848 € en 2011.

c) Travaux aux Kreuzmatten

Edith SCHWAB explique qu'en partenariat avec l'association « Vies et Natures » et le Conservatoire des Sites Alsaciens, des travaux d'aménagement de la mare aux canards ont été réalisés au Kreuzmatten : décapage de la terre, création de sur profondeur et mise en forme de la terre en forme de merlon. L'entreprise JEHL d'Artolsheim a réalisé ces travaux pour la somme de 1 420 € HT soit 1 698,32 € TTC.

d) Mise en route de l'aire de remplissage

Edith SCHWAB informe que l'aire de remplissage sera mise en route le samedi 9 mars à 10h30. L'inauguration aura lieu ce printemps et tous les conseillers seront conviés à cet événement.

e) Oschterputz 2013

L'édition 2013 du Oschterputz aura lieu le samedi 13 avril 2013 et l'ensemble des conseillers est invité à participer au nettoyage du ban communal.

f) Achat de verres pour la salle polyvalente

Justin FAHRNER explique que les verres manquants (flûtes, verres à vin et bière) dans le stock à la salle polyvalente seront remplacés et des nouveaux plateaux pour le service seront achetés, les anciens étant gondolés.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 23h.

Le Secrétaire de séance,
Gilbert SEYLLER.

Le Maire,
André KRETZ.